

# **GUIDE DE L'ÉTUDIANT**

## **MASTER 1 MEEF SECOND DEGRÉ**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021-2022**

# Table des matières

I. PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER MEEF	1
I.1. Généralités	1
I.2. Votre statut en première année de Master	1
I.3. Emploi du temps	2
II. OFFRE DE FORMATION	2
II.1. La formation disciplinaire	3
II.2. La formation transversale	3
II.3. Les stages en établissement.	4
II.4. Les évaluations	5
III. COORDONNEES DES SCOLARITES ET SECRETARIATS	6

# I. PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER MEEF

## *I.1. Généralités*

Vous avez validé une licence complète disciplinaire et avez satisfait aux conditions d'entrée de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de l'académie de Nice. Cet établissement universitaire offre aux étudiants une formation conduisant à la délivrance d'un diplôme de Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation). Ce Master répond à plusieurs ambitions, à savoir, offrir un cadre universitaire exigeant, tout en proposant une formation professionnelle graduelle durant les deux années d'études.

La délivrance de ce diplôme atteste d'une formation visant à former des spécialistes de l'éducation et de la formation. En cela, il conduit aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, raison pour laquelle il s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1/7/2013 - J.O. du 18/7/2013). Le référentiel est depuis peu conforté et renforcé par le nouveau référentiel de l'enseignant du XXI<sup>ème</sup> siècle (arrêté du 20/05/2019 - JO du 07/07/2019).

Objectifs universitaires	Objectifs professionnels
Maîtrise des savoirs universitaires	Maîtrise de connaissances adaptées des sciences de l'éducation
Acquisition d'une méthodologie de la recherche appliquée à la pratique professionnelle	Maîtrise des outils pédagogiques et didactiques
Adopter une démarche analytique critique sur les pratiques et connaissances acquises	Adopter une démarche critique de sa pratique professionnelle

Pour atteindre ces objectifs, la formation proposée repose sur la contribution concertée de personnels de différentes tutelles. Ainsi, l'organisation de l'année dépend du travail conjoint de l'INSPE et du rectorat. La particularité de cette offre de formation est aussi de prendre en compte les contraintes et exigences des concours de recrutement de l'Éducation Nationale, raison pour laquelle est également prise en compte l'acquisition des compétences adaptées au passage des épreuves, au regard des attentes spécifiques des jurys disciplinaires.

## *I.2. Votre statut en première année de Master*

Au cours de votre première année de Master, votre statut est celui d'étudiant, que ce soit à l'université ou en établissement en pratique accompagnée. Votre participation aux évaluations est un préalable à toute validation d'Unités d'Enseignement (UE) et/ou d'Eléments Constitutifs d'Unités d'Enseignement (ECUE), et à terme de l'acquisition des ECTS (European Credits Transfer System) nécessaires à l'obtention du diplôme. Il est important de rappeler que l'obligation d'assiduité concerne tous les étudiants titulaires d'une bourse d'étude.

### ***1.3. Emploi du temps***

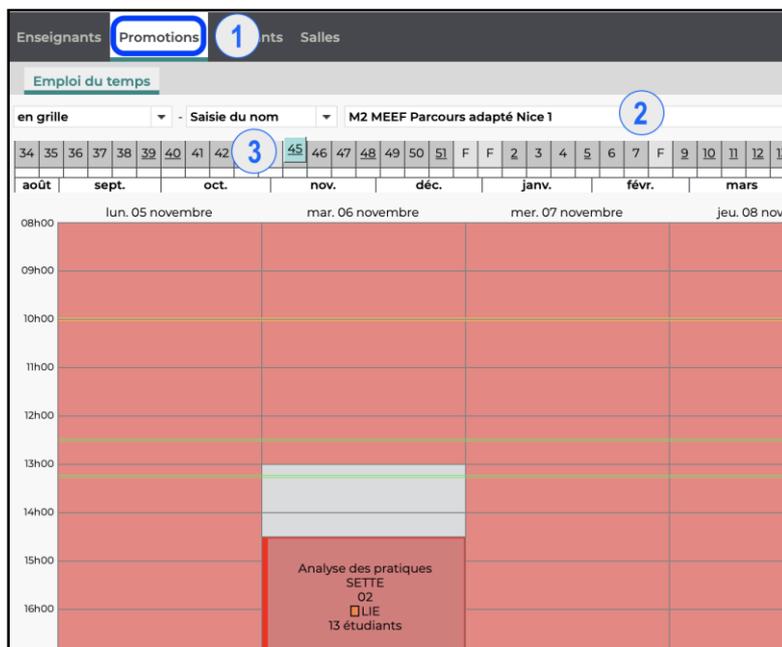
Sous condition que votre responsable de parcours ait choisi d'utiliser Hyperplanning, l'ensemble de vos cours sera consultable sur la plateforme numérique. Si ce n'est pas le cas, vous y trouverez tout de même les séances de culture commune dispensées sur les sites de l'INSPE.

Il est possible d'accéder à l'emploi du temps de sa formation à l'adresse <http://planning.inspe-nice-toulon.fr/> sans identifiant, ni mot de passe (espace invité) ou en s'identifiant avec son login et son mot de passe UCA (espace étudiant).

1 : Choix de l'onglet « promotion ».

2 : Choix du parcours.

3 : Choix de la semaine désirée.



Capture d'écran d'hyperplanning

## **II. OFFRE DE FORMATION**

## ***II.1. La formation disciplinaire***

Détaillée dans la maquette globale de l'année de Master, elle est sous la responsabilité du responsable de parcours et sera détaillée selon les modalités choisies par ce dernier.

## ***II.2. La formation transversale***

La formation transversale est composée de la culture commune, de l'innovation pédagogique, de l'initiation à la recherche, de la méthodologie du mémoire, de la culture et des compétences numériques, de la langue vivante (anglais) et des options au choix (peuvent changer chaque année).

Plus précisément, les enseignements de la culture commune s'articulent autour de plusieurs thématiques adaptées aux attentes professionnelles :

<b>Thématiques du semestre 1</b>	<b>Nombre d'heures</b>
<b>Développement de l'adolescent, processus d'apprentissage et cognition</b>	10h CM 4h TD
<b>Enseignement et spécificités des apprentissages scolaires</b>	2h CM 6h TD
<b>Thématiques du semestre 2</b>	<b>Nombre d'heures</b>
<b>L'enseignement et son environnement institutionnel</b>	8h CM 10h TD
<b>Evaluation et approche par compétences</b>	4h CM 8h TD
<b>Pratiques de différenciation et hétérogénéité didactique dans les classes</b>	12h TD
<b>Nouvelles problématiques éducatives</b>	6h CM 2h TD

**La langue vivante (Anglais)**

Les parcours centrés sur une langue vivante ne sont pas concernés par cet enseignement. Ils bénéficient en complément d'heures pour l'enseignement de la didactique de la discipline.

La maîtrise d'une langue étrangère est une compétence identifiée dans le cadrage de la formation des enseignants. Les enseignements proposés doivent permettre à chacun de (re)mobiliser ses acquis afin de viser le niveau B2 en évaluation de fin de cycle. Cet enseignement bénéficie de 10h TP au Semestre 1 et de 10h TP au semestre 2.

### **La Culture et les Compétences Numériques (CCNum)**

L'arrêté du 27 août 2013 qui fixe le cadre national des formations MEEF stipule que les étudiants et les enseignants sont formés à l'usage pédagogique des outils et ressources numériques. Le référentiel de formation de l'enseignant du 21<sup>ème</sup> siècle confirme ces impératifs.

Dans le souci d'une offre de formation adaptée au cadrage national, l'utilisation de l'outil numérique dans le contexte de l'enseignement est déclinée au cours des deux années de Master. Pour ce faire, 18h (2h CM et 16h TP) de cours sont prévues en Master 1.

### ***II.3. Les stages en établissement.***

En première année de Master, deux périodes de stage sont organisées en concertation avec les services du rectorat. Ces deux périodes constituent des stages d'établissement en situation d'observation et de pratique accompagnée (SOPA).

Les semaines (au S1) et les journées (au S2) de stage sont indiquées dans le planning de l'année universitaire (voir sur hyperplanning). Ces stages ont pour objectif de faire découvrir la vie et l'organisation des collègues et/ou des lycées.

Durant ces périodes, des enseignants référents (tuteurs) désignés par le rectorat auront pour mission de vous encadrer dans la découverte de :

- l'environnement professionnel de l'enseignant,
- les situations de classe au cours de leur service hebdomadaire.

Au cours des séances de l'enseignant tuteur, vous serez amenés à conduire vos premières séances sous la responsabilité de ce dernier.

#### ***II.4. Les évaluations***

Tout travail personnel rendu dans le cadre des évaluations des ECUE ou UE sera soumis à la détection du logiciel COMPILATIO. Il est rappelé que le plagiat consiste à s'approprier les écrits d'un auteur tiers non cité. On peut donc commettre un plagiat en oubliant en toute bonne foi le nom de l'auteur ressource. De la même manière, on ne peut considérer comme personnel un travail dont plus de 20% du contenu consiste à citer le travail d'auteurs, même s'ils apparaissent comme ressource identifiée.

Les modalités d'évaluation reposent sur la mise en place d'un contrôle continu intégral (CCI), ce qui implique que chaque UE/ECUE sera évaluée par l'enseignant en charge du cours selon des modalités qu'il choisira et précisera lui-même.

Concernant la formation transversale, la majorité des évaluations sera effectuée par l'intermédiaire de la plateforme LMS (<https://lms.univ-cotedazur.fr/login/index.php>). Au cours des semestres, vous serez informés :

- du dépôt des sujets par les enseignants,
- de la date limite de retour de votre production.

Ces étapes importantes vous seront rappelées par mail. **Soyez donc vigilants quant à votre boîte aux lettres électronique étudiante.**

### III. COORDONNEES DES SCOLARITES ET SECRETARIATS

Pour toute correspondance, merci de préciser votre parcours et votre année d'étude, merci d'utiliser votre adresse de courrier électronique d'étudiant.

#### Scolarités et secrétariats pédagogiques [scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr](mailto:scol2D@listes.espe-nice-toulon.fr)

NOM	Parcours ou fonction	Adresse électronique
<b>NICE</b>		
Sabine Courtin	Responsable du service scolarité	<a href="mailto:sabine.courtin@univ-cotedazur.fr">sabine.courtin@univ-cotedazur.fr</a>
Stéphanie Bonifassi	EPS, HG, SES, Eco-gestion	<a href="mailto:stephanie.bonifassi@univ-cotedazur.fr">stephanie.bonifassi@univ-cotedazur.fr</a>
Nathalie Pollet	LV, Lettres, Education musicale	<a href="mailto:nathalie.pollet@univ-cotedazur.fr">nathalie.pollet@univ-cotedazur.fr</a>
Wendy Procuranti	Sciences	<a href="mailto:wendy.procuranti@univ-cotedazur.fr">wendy.procuranti@univ-cotedazur.fr</a>
<b>TOULON - LA SEYNE SUR MER</b>		
Delphine Esposito	Secrétariat pédagogique Mathématiques	<a href="mailto:delphine.esposito@univ-tln.fr">delphine.esposito@univ-tln.fr</a>
Fanny D'Olonne	Secrétariat pédagogique Humanités	<a href="mailto:dollone@univ-tln.fr">dollone@univ-tln.fr</a>
<b>DRAGUIGNAN</b>		
Béregère Mathieu	Secrétariat pédagogique Draguignan	<a href="mailto:berengere.mathieu@univ-cotedazur.fr">berengere.mathieu@univ-cotedazur.fr</a>